

**Commission de Suivi de Site (CSS)
du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux
(CSDND) de Chevilly**

**Compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2020
en visio-conférence**

Début de la réunion : 10h00

Sous la présidence de M. Thierry PLACE, Directeur Départemental de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret, participaient à la réunion :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. David NOIRJEAN, Inspecteur de l'environnement, DREAL – UD 45,
- Mme Cécile TEISSERENC, Service de la sécurité de l'environnement industriel, DDPP45.

Collège « Collectivités territoriales » :

- Mme Marie Paule DUMINIL, Mairie de Cercottes,
- M. Didier COROLLER, Conseiller municipal de Chanteau

Collège « Exploitants » :

- M. Rachid BEN BRAHIM, Responsable de site de la société SUEZ RV Centre Ouest,
- M. Ronan ERTUS, Directeur des activités stockage et valorisation biologique de la société SUEZ RV Centre Ouest,
- Mme Charlotte COLLAS, Ingénieur environnement qualité risques industriels de la société SUEZ RV Centre Ouest,

Collège "Salariés":

- Mme Blandine NOTTIN, membre du CSE, société SUEZ RV Centre Ouest

Collège « Riverains »

- M. Didier PAPET, membre de l'Association Loiret Nature Environnement, suppléant de M. Claude SURAND, absent excusé

Autres participants:

- Mme Muriel BOUTIN, Chargée de mission "plan déchets", Région Centre Val de Loire

Etaient absents et/ou excusés :

- Mme Annaïg HELLEU, Responsable du Pôle santé publique et environnementale, ARS-DD45;
- M. Christian DUMAS, Conseiller régional Centre - Val de Loire;
- Mme Nicole BEAUD'HUY, Conseillère municipale de Saint Lyé la Forêt;
- M. Marc SEVIN, Adjoint au maire de Chevilly;
- M. Hubert JOLLIET, Maire de Chevilly;
- M. Pascal GUDIN, Conseiller départemental du canton de Meung – sur – Loire;
- M. Joël CHASLINE, membre de l'Association de la Protection de l'Environnement et des Nappes Phréatiques de l'Orléanais (APENO);
- M. Jean-Claude GOMBAULT Président de l'APENO;
- M. Claude SURAND, Association Loiret Nature environnement

Ordre du jour

1. Approbation du compte- rendu de la réunion de la CSS du 18 novembre 2019
2. Actualisation des membres du bureau (collège « Salariés »)
3. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2019 par la société SUEZ RV Centre Ouest
4. Action des services de l'État
5. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

M. Thierry PLACE, nouveau directeur de la DDPP du Loiret, ouvre la séance. Un tour de table de présentation des membres de la CSS est effectué.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 novembre 2019

M. PLACE soumet à l'approbation des membres le compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 novembre 2019

Les membres approuvent ce compte-rendu à l'unanimité.

2. Actualisation des membres du bureau de la CSS

M. PLACE indique que la commission de suivi de site doit désigner un nouveau représentant du collège « Salariés » dans le bureau de ladite commission. Des élections professionnelles se sont déroulées au sein de la société SUEZ RV Centre Ouest.

Il convient de désigner un nouveau membre du bureau de la commission de suivi de site :

- Collège « Salariés » : Mme Blandine NOTTIN, membre du CSE, société SUEZ RV Centre Ouest, membre titulaire.

La désignation est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation du rapport d'activité du site pour l'année 2019 par la société SUEZ RV Centre Ouest

M. BEN BRAHIM débute par une présentation du site Ecopôle de Chevilly en chiffres, par l'activité de stockage et les activités du site.

Il fait un focus sur la situation administrative et la localisation géographique du site de Chevilly.

M. BEN BRAHIM rappelle l'historique du site.

Il continue par le suivi du tonnage des déchets non dangereux stockés en 2019 qui s'élève à 54 097 tonnes. La nature des déchets sont les refus de tri, les déchets de voiries, les encombrants non valorisables, les refus de compostage, les déchets de l'industrie agro-alimentaire etc.

La provenance géographique des déchets est multiple : Loiret, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Yvelines et Nièvre.

M. BEN BRAHIM poursuit par la présentation du plan de masse du site en évoquant la poursuite de l'exploitation du casier 14 et 15A.

Il expose ensuite les incidents rencontrés sur le site pendant l'année. Il y a eu deux départs de feu les 29 mars et 13 septembre 2019 sur le site d'exploitation. Le traitement de l'incendie a été immédiat par son recouvrement.

M. BEN BRAHIM évoque la gestion des lixiviats en mentionnant que le site en a produit 6562 m³ contre 6 250 m³ en 2018. 19701 m³ ont été traités en station d'épuration (STEP) d'Orléans Métropole.

Un commentaire des résultats d'analyses réalisées par le laboratoire CARSO est effectué.

Il a été mis en évidence des dépassements en azote global dans les lixiviats en provenance de Chevilly 1 et un dépassement au 4^e trimestre provenant de Chevilly 2.

Toutefois, le seuil d'acceptation en STEP n'a pas été dépassé. Il n'y a pas eu de refus des stations d'épuration d'Orléans Métropole ni aucune d'interruption de traitement.

M. BEN BRAHIM explique, ensuite, quels ont été les travaux et aménagements du site pour l'année 2019. Les travaux sur le casier 15B sont terminés. Le casier 25 a été créé. Des forages ont été

effectués pour la création d'un puits biogaz sur le casier 14.

M. BEN BRAHIM indique que le site comporte 51 puits de captage collectant uniquement le biogaz et 30 puits mixtes collectant le biogaz et les lixiviats.

Il indique que le volume de biogaz traité est 2 408 913Nm³, ce qui représente une valeur moyenne de 275 Nm³/h pour la production de biogaz et une valeur de 46 % pour le taux de CH₄(méthane).

Il signale que 9,6GWH sont injectés dans le réseau GRDF en biométhane.

Les rejets atmosphériques sont conformes à l'arrêté préfectoral.

M. BEN BRAHIM termine par l'activité de tri et de la plateforme de compostage du site.

Pour l'activité de tri, le site a réceptionné 14 984 tonnes en 2019 et pour l'activité de compostage, cela représente 21 538 tonnes dont 21 451 tonnes ayant subi un processus de compostage. Il a été produit, également, 10 677 tonnes de compost normé NF U 44-095.

M. PLACE remarque que le traitement en STEP était de 6562 m³ en 2019 et que le site n'est jamais à zéro.

M. BEN BRAHIM explique que cela provient du stock antérieur à la production de l'année. Il ajoute qu'il y a un excédent par rapport à la hauteur réglementaire.

M. PLACE note la différence des données chiffrées entre les entrées et les sorties du site et l'arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter la hauteur réglementaire des lixiviats.

4. Action des services de l'Etat

M. NOIRJEAN rappelle les missions de l'inspection des installations classées, en préambule.

Celui-ci a réalisé deux visites du site en 2019, le 17 juin et le 10 décembre.

Les conclusions de la première visite ont été présentées lors de la réunion de la commission de suivi de site du 18 novembre 2019.

Lors de la visite d'inspection du 10 décembre 2019, M. NOIRJEAN a validé la bonne exécution du nouveau casier 15 A avant la réception de déchets. A l'issue de l'inspection, une demande a été formulée relative à la remise en place d'une partie du géotextile de protection de la diguette du casier. L'exploitation du casier a débuté en début 2020.

M. NOIRJEAN indique que le site a fait l'objet de deux visites de site en 2020, les 26 février et 28 mai.

L'inspection du 26 février 2020 a conclu à la conformité du casier 25.

L'inspection réalisée le 28 mai 2020 a relevé 4 non-conformités dont 3 de niveau 1. Une demande et une remarque ont été formulées à ce titre.

M. NOIRJEAN explique que les non-conformités de niveau 1 concernent :

- la dégradation du revêtement du sol de la plate-forme de compostage remettant en cause son étanchéité à plusieurs endroits,
- la gestion du volume des bassins de la plateforme de compostage pour l'accueil en continu des eaux consécutives à un incendie ainsi que les eaux pluviales,
- la non-fonctionnalité de la lance à incendie de la plateforme de compostage.

Il indique que les conditions particulières liées à l'épidémie du COVID-19 n'ont pas permis de lever l'arrêté Préfectoral de mise en demeure relatif à la procédure d'acceptation des déchets en entrée. En effet, il n'y a pas eu de réception de déchet lors de l'inspection

M. NOIRJEAN expose pour terminer les dossiers en cours d'instruction :

- La demande de prolongation de la durée d'exploitation jusqu'en 2025 pour laquelle l'inspection des installations classées émettra un avis favorable.
- Le dossier de réexamen IED pour le site a été déposé en août 2019 pour les émissions polluantes.

5. Questions diverses :

M. PLACE demande en quoi consiste les non-conformités liées aux inspections.

M. BEN BRAHIM répond que les 2 départs de feu sont liés au stockage et ajoute qu'une demande d'investissement a été faite pour l'augmentation des bassins d'eaux pluviales. Les travaux sont prévus pour 2021.

M. PLACE revient sur la demande de prolongation d'exploitation du site jusqu'en 2025.

M. BEN BRAHIM explique que le casier 25 est en exploitation d'août 2020 à juin 2021. Le site dispose d'une autorisation d'enfouir 1 360 000 tonnes de déchets jusqu'en 2023 à raison de 90 000 tonnes par an. Dans la mesure où l'installation n'enfouit que 60 à 70 000 tonnes par an, il restera en 2023, un vide de fouille qui pourrait être comblé en 2,5 ans.

Il reste actuellement les casiers à aménager 22 à 24 et les casiers 16 à 21 à réhausser.

Il s'agit de casiers en trompe d'une capacité d'entreposage moins importante puisqu'ils sont en limite de propriété jouxtant la forêt et qu'ils ne sont pas exploités sur toute leur hauteur .

Ainsi, M. BEN BRAHIM explique que la fin d'exploitation du site interviendra fin 2025, début 2026.

En l'absence d'autres questions, M. PLACE remercie les membres de leur participation et lève la séance.

Fin de la réunion : 11h00

Le Président de la CSS,



Thierry PLACE
Directeur de la DDPP